

**ARRÊTÉ DEP-2025-201 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE AGENT ACCOMPAGNANT AU GRAND ÂGE**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 6 février 2023 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Agent accompagnant au grand âge ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2025-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle Agent accompagnant au grand âge pour la session 2025 dans l'académie de Paris, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Thomas LE BRUN, professionnel

Vice-présidente :

Madame Meryam EL MARJOU, enseignante

Enseignantes :

Madame Lyla AIT MOKHTAR

Madame Nesrine CHERNI

Professionnels :

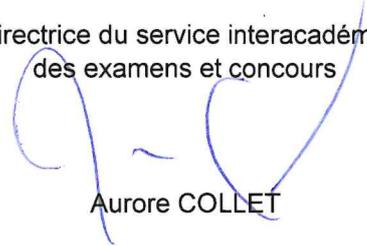
Monsieur Jean-François HOMASSEL

Monsieur Amos EYANA YANA

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2025.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET